

Vérification des pièces lors du dépôt du cerfa 13824*04

N° d'autorisation de travaux : 082 _ _ _ _ _

Date d'arrivée en mairie :

Date limite de demande de pièces complémentaires :
(au plus tard 1 mois suivant la date de réception)

<input type="checkbox"/>	L'imprimé de demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un ERP valant ou non agenda d'accessibilité programmée (Cerfa 13824*04) <input type="checkbox"/> Toutes les rubriques sont complétées <input type="checkbox"/> Daté et signé par le maître d'ouvrage
<input type="checkbox"/>	un plan permettant de situer l'établissement sur la commune (extrait cadastral ou type google map)
<input type="checkbox"/>	un plan de l'extérieur du bâtiment (largeur trottoir, accès parcelle et bâtiment, stationnements, cheminements extérieurs,...)
<input type="checkbox"/>	un plan coté avant travaux (longueur des murs et des cloisons, largeur des portes,...)
<input type="checkbox"/>	un plan coté après travaux (longueur des murs et des cloisons, largeurs des portes,...) avec indication des éventuelles différences de niveaux entre l'intérieur et l'extérieur
<input type="checkbox"/>	indication des zones ouvertes au public et de celles qui leur sont interdites
<input type="checkbox"/>	une note ou notice accessibilité expliquant comment le public est accueilli dans l'établissement (stationnement, chemin emprunté pour arriver à l'entrée, type de porte, description du mobilier d'accueil ou de paiement, équipements présents dans les sanitaires, dans les cabines d'essayage,...)
<input type="checkbox"/>	une notice descriptive de sécurité incendie
<input type="checkbox"/>	Au titre de la sécurité, attestation de solidité fournis par le constructeur ou l'exploitant (hors 5ième catégorie sans locaux à sommeil)
<input type="checkbox"/>	Si demande de dérogation (rubrique 5 du cerfa cochée) Courrier adressé à Mr Le Préfet rappelant le motif de la demande, la règle non respectée, les mesures de substitution.

Cas particulier

<input type="checkbox"/>	Si parking de plus de 500 places, arrêté municipal fixant le nombre de places de stationnement automobile adaptées et réservées
--------------------------	---